

Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire

Secrétariat : DREAL Pays de la Loire
3, rue Menou - BP 61219
44012 NANTES Cedex 1
Contact : M. Jean-Luc GIRARD
Tél : 02 40 99 58 41
E-mail : jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Avis sur le projet de port à sec du Carnet 8 octobre 2009

A la demande des Services de l'Etat, et lors de sa réunion du 8 octobre 2009, le Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire (CSEL) a débattu sur le projet de port à sec du Carnet à Frossay. Ce dossier devant être présenté le 14 octobre à la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages, le CSEL a accepté exceptionnellement de l'étudier en déplorant l'introduction tardive de ce point à l'ordre du jour et sans document de présentation. Il est important que le CSEL travaille de manière sereine sur des documents solides quant à la nature et aux caractéristiques des projets qui lui sont soumis, surtout quant il touche à des nouvelles zones d'aménagement (le Carnet), présentant aujourd'hui des caractéristiques environnementales intéressantes et susceptibles de jouer un rôle écologique important dans le fonctionnement environnemental de l'estuaire.

Le CSEL rappelle qu'il a pour vocation d'apporter des avis scientifiques destinés à éclairer les décideurs et en particulier le Préfet de Loire-Atlantique. Cela nécessite notamment que les dossiers présentés soient fondés sur une approche d'ensemble, intégrant toutes les problématiques, afin que l'avis du CSEL soit complet, étayé et productif pour tous les acteurs concernés.

Le projet de port à sec n'a pas fait l'objet d'une telle démarche dans le contexte de l'aménagement global de la zone du Carnet. Cette zone n'est pas aujourd'hui aménagée, et le CSEL attire l'attention sur le fait qu'ultérieurement, si cet aménagement est réalisé, un mitage de la zone débute, conduisant à interdire toute possibilité d'aménagement environnemental ultérieur de l'ensemble qui permettrait d'accorder au fleuve des « espaces de liberté ».

Par ailleurs, le CSEL insiste notamment sur la nécessité d'une analyse de variantes pour dégager des pistes de réflexion et éviter un avis réduit à une position favorable ou défavorable. Dans le cas du projet de port à sec, il s'interroge sur le choix de l'emplacement envisagé en regard de l'éloignement de la mer et des contraintes induites de circulation nautique. Il estime que d'autres localisations plus à l'ouest, voire sur le littoral auraient dû (et pu) être proposées.

Si, après un examen approfondi, le caractère environnemental de la zone ne devait pas être considéré comme majeur, le CSEL pourrait affirmer que ce seul aménagement de port à sec, nécessitant un accès à la Loire, d'emprise très réduite, implanté le long de la rive à l'extrémité ouest du remblai du Carnet, a un impact très limité sur le fonctionnement actuel de l'estuaire.

Les documents relatifs à l'ensemble du projet de zone industrielle du Carnet, présentés lors de la réunion du 23 juin, illustrent qu'une démarche de fond est engagée et qu'elle doit aller à son terme avant toute décision.

Le président du Conseil scientifique
de l'estuaire de la Loire

Louis-Alexandre ROMANA

